

gouvernementales à l'égard des caisses populaires. En 1930, la crise économique débutait et les organismes d'épargne et de crédit des caisses populaires s'efforçaient de trouver un moyen d'aider les petites gens. On avait constaté qu'il était très onéreux pour ces organismes d'acquitter les mêmes impôts que les grandes sociétés.

L'argument principal en faveur de ces organismes était qu'aucun des administrateurs n'était rémunéré. Nous avons fait valoir à messieurs King et Lapointe et à M. Euler qu'imposer ces organismes c'était trop exiger de dévouement de la part des administrateurs.

Je me souviens encore des paroles du sénateur Euler, alors ministre du Revenu national. Il a demandé: «Y a-t-il des personnes dans votre région qui travaillent sans rémunération?» et j'ai répondu: «Notre seule rémunération c'est de savoir que nous rendons service à nos commettants.» Le gouvernement nous a accordé notre demande. Plus tard, le sénateur Euler et moi nous soutenons chacun une thèse différente ici, au Sénat. Il voulait rendre légale la vente de la margarine, tandis que moi je cherchais à protéger la vente du beurre.

Parmi les grandes qualités du sénateur Euler se trouvaient sa ténacité et sa persévérance qui lui ont servi toute sa vie. Je dois aussi rendre hommage à sa grande probité. Je me rappelle qu'en 1955, ayant dû m'absenter de la Chambre pour faire un long voyage, j'avais demandé au sénateur Euler de paier avec moi au moment de voter au sujet d'un certain projet de loi. Il avait accepté avec empressement. A mon retour, je remarquai dans le compte rendu du Sénat que mon collègue avait voté. Quand je le lui fis remarquer, il me dit, sincèrement surpris, qu'il avait complètement oublié notre entente, et à la séance suivante il souleva la question pour s'excuser. C'est alors que je me suis rendu compte combien ce geste reflétait de probité.

Le sénateur Euler était un travailleur enthousiaste. Son activité s'étendait à bon nombre d'organisations, en particulier des compagnies d'assurances et le succès s'attachait à toutes ses entreprises. Le *Times* de New York du 16 juillet publiait un article qui révèle combien M. Euler prenait au sérieux ses responsabilités. Au cours de la période de prohibition aux États-Unis, il effectua personnellement des inspections pour mettre fin aux agissements des contrebandiers qui «passaient» l'alcool canadien de l'autre côté de la frontière. En 1929, il traversa les Grands lacs à bord d'un bateau de contrebandier et déclara plus tard à la Chambre des communes que les autorités américaines exerçaient leur surveillance avec négligence. Il indiqua qu'il

avait demandé comment les bateaux des contrebandiers de Detroit pouvaient traverser nuit et jour la frontière sans être interceptés et qu'on lui avait répondu que les fonctionnaires américains du Revenu étaient, «par hasard» absents au moment où les bateaux arrivaient à leurs points de débarquement.

Le sénateur Euler a servi la ville de Kitchener en tant que maire et son pays en tant que membre du Parlement et ministre. S'il a paru sévère à certains, personne n'a jamais pu avoir l'impression qu'il n'était pas à la hauteur de sa tâche.

C'est avec émotion que je présente mes sincères condoléances à sa famille.

(Texte)

Lorsqu'un de nos collègues disparaît, cela nous fait toujours penser que nous aussi, tôt ou tard, disparaîtrons et peut-être plus rapidement que nous ne le pensons.

Avant l'ajournement, nous voyions encore le sénateur Bradette assis à son pupitre. Nous nous rendions bien compte qu'il était malade. Personnellement, j'espérais que le repos et les vacances lui permettraient de recouvrer la santé.

Le sénateur Bradette peut servir, semble-t-il, d'exemple à bien des jeunes d'aujourd'hui. Il a prouvé, par la réussite de sa vie, que, quand on veut, on peut, et que pour vouloir et pouvoir il faut prendre les moyens d'atteindre le but que l'on vise.

Le sénateur Bradette, né de descendants des premières familles françaises qui sont venues s'établir en Amérique, partit de St-Urbain, comté de Charlevoix, dans la province de Québec, pour aller s'établir sur une ferme, avec ses parents, près de Cochrane, en Ontario. Il y vécut durant quelques années, puis se rapprocha de Cochrane, où il devint commis dans un magasin dont, plus tard, il devint propriétaire. Il s'intéressait activement à son commerce jusqu'à ces derniers temps.

Lorsqu'il fut élu, la première fois, député du Nord de l'Ontario, en 1926, il me disait lui-même: «Je parlais très peu l'anglais; cependant je me suis acheté un dictionnaire et une grammaire et j'ai reçu des leçons d'une institutrice qui m'a enseigné à parler l'anglais et à mieux le comprendre». D'ailleurs, vous savez avec quelle éloquence le sénateur Bradette savait s'exprimer, tant en français qu'en anglais.

Il a été mêlé activement à la vie municipale et paroissiale de Cochrane et, comme le disait le leader du gouvernement, à l'âge de 40 ans il commença à étudier à l'Université d'Ottawa, pour devenir plus tard bachelier ès arts, et, à 50 ans, il étudia le droit. Il fut Orateur suppléant de la Chambre des communes, fit partie de nombreuses commissions